
VISA

Explorations M.P.V. inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 4 janvier 2018 (le « prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus provisoire a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 en **Colombie-Britannique**. Le visa du prospectus provisoire est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 5 janvier 2018

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

SEDAR N° 2715730
DÉCISION N° 2018-FS-0003